



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-onzième session

191 EX/16.INF
PARIS, le 15 mars 2013
Anglais et français seulement

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DE L'ÉVALUATION EXTERNE INDÉPENDANTE DE L'UNESCO

RAPPORT D'ÉTAPE

Résumé

En application de la résolution 36 C/104 et de la décision 190 EX/21 (I), la Directrice générale soumet dans le présent document un rapport d'étape sur le suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO.

Le document 191 EX16 Partie I résume les progrès accomplis à ce jour. Le présent document d'information contient une version plus détaillée du plan d'action, des informations sur l'état de la situation tel que rapporté à la 190^e session et une actualisation des progrès accomplis à ce jour, ainsi qu'un calendrier des mesures de mise en œuvre prévues.

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
1. Orientation stratégique 1 : Recentrer l'action de l'UNESCO			
(a) Sélectionner un nombre limité d'objectifs stratégiques	<p>EN COURS</p> <p>Dans les propositions préliminaires concernant les projets de 37 C/4 et de 37 C/5, la Directrice générale propose un nombre restreint d'orientations stratégiques pour examen par le Conseil exécutif à sa 190^e session (190 EX/20 Partie I et Annexes en ligne).</p> <p>La sélection d'un nombre restreint d'orientations stratégiques est le résultat d'un processus ouvert : le questionnaire adressé aux États membres contenait une question spécifique faisant référence à la résolution 36 C/1 de la Conférence générale, dans laquelle celle-ci priait la Directrice générale « d'étudier soigneusement la possibilité de réduire le nombre d'objectifs primordiaux en vue de recentrer l'action stratégique et de renforcer l'intersectorialité » et invitait les États membres à proposer trois ou quatre objectifs primordiaux intersectoriels pour la prochaine stratégie à moyen terme. À l'issue des consultations régionales de la Directrice générale, le Conseil exécutif est censé contribuer à l'établissement de la liste définitive et restreinte d'objectifs stratégiques.</p>	<p>EN COURS</p> <p>Suite à la décision du Conseil exécutif (décision 190 EX/19) et aux consultations avec les États membres, la Directrice générale a établi des projets de C/4 et C/5 à part entière.</p> <p>Des efforts ont été déployés tout au long de ce processus (dès les consultations sur le C/4 et le C/5 qui comportaient pour la première fois un système de notation permettant de hiérarchiser les domaines thématiques) pour faire en sorte de concentrer et hiérarchiser le programme, de recentrer l'action de l'Organisation, de limiter le nombre d'objectifs stratégiques du projet de 37 C/4 et de les traduire en pôles thématiques assortis de résultats escomptés à la fin de la période de huit ans.</p>	37 C/4 et C/5
(b) Instaurer un cycle de programmation quadriennal ¹	ACHEVÉE	ACHEVÉE	ACHEVÉE

¹ Également proposé sous l'orientation stratégique 4.

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(c) Adopter un C/4 succinct et ajustable sur une période de huit ans	ACHEVÉE	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(d) Mettre au point un programme et un calendrier des travaux pour la préparation et le suivi du C/5 et du C/4	ACHEVÉE	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(e) Adopter un mandat détaillé et des méthodes de travail précises pour le groupe de rédaction du C/4 et du C/5	EN COURS Des consultations sont en cours entre la Présidence, les membres du Conseil exécutif et le Secrétariat en ce qui concerne la manière dont sera mené l'examen du C/4 et du C/5 lors des 190 ^e et 191 ^e sessions du Conseil exécutif. Des propositions seront étudiées au cours de la réunion du Bureau du Conseil, puis soumises en plénière.	ACHÈVEMENT PROPOSÉ La manière dont a été mené l'examen du C/4 et du C/5 lors de la 190 ^e session a été modifiée pour tenir compte des recommandations de l'EEl. Le traditionnel groupe de rédaction établi par la Plénière a été remplacé par un groupe « de consensus » établi par la réunion conjointe des Commissions PX et FA chargé d'étudier les propositions d'amendement soumises par écrit, par avance. La 191 ^e session adoptera certainement des dispositions semblables, qui ont été jugées très utiles et efficaces.	ACHÈVEMENT PROPOSÉ 37 C/4 et 37 C/5
(f) Recommander des critères pour l'introduction de nouveaux programmes et le maintien des programmes existants, qu'ils soient financés au titre du Programme	EN COURS Dans le questionnaire sur le 37 C/5, des questions relatives aux programmes invitaient les États membres à attribuer des points indiquant la priorité relative des programmes et des instituts et à établir la liste des programmes ou domaines thématiques devant être supprimés ou abandonnés progressivement au cours de la période 2014-2017. Les répondants ont souscrit à	EN COURS Les programmes sont conçus pour concrétiser et mettre en œuvre les objectifs primordiaux et les résultats escomptés des documents C/4 et C/5 convenus par les États membres. Les activités extrabudgétaires (énoncées dans le Programme additionnel complémentaire (CAP)) sont alignées sur les priorités stratégiques	37 C/4 et 37 C/5

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
ordinaire ou par des fonds extrabudgétaires	<p>la proposition d'élaborer les programmes pour une durée de quatre ans et de subordonner leur maintien aux résultats de leur examen.</p> <p>Dans le cadre de l'examen trimestriel des plans de travail, BSP a étudié attentivement le suivi des objectifs de la feuille de route concernant la réduction du nombre de plans de travail ayant des coûts de fonctionnement minimes.</p>	<p>définies dans tous les documents C/4 et C/5.</p> <p>Ainsi qu'en a décidé la Conférence générale (résolution 36 C/112), une clause d'extinction sera prévue pour chaque domaine du programme à compter du 37 C/5.</p> <p>Plusieurs objectifs correspondants de la Feuille de route ont été atteints :</p> <p>Objectif 1 de la Feuille de route atteint : Au 31/12/2012, le nombre total d'activités du Programme ordinaire au titre des cinq grands programmes a encore été réduit, passant de 1 084 (janvier 2012) à 897 (au moment de la publication du document 190 EX/34), puis à 857, soit une diminution de 21 % qui traduit une certaine concentration des programmes.</p> <p>Objectif 2 de la Feuille de route atteint : Au 31/12/2012, le nombre total d'activités du Programme ordinaire ayant un budget opérationnel minimal a encore été réduit, de 54% dans l'ensemble, et de 59 % pour les cinq grands programmes.</p> <p>Objectif 3 de la Feuille de route atteint : Au 31/12/2012, une amélioration était constatée au niveau de l'ensemble des cinq grands programmes, pour lesquels le nombre total d'activités dont le budget est inférieur à 25 000 dollars a diminué de 21 %. Globalement, une réduction de 18 % a été réalisée.</p> <p>Dans le cadre de son plan de travail, IOS (i) fera le bilan de toutes les évaluations des programmes extrabudgétaires et (ii) entreprendra un exercice d'examen du programme systématique en 2013.</p>	<p>AUTOMNE 2014 (195^e session)</p>

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(g) Promouvoir l'intersectorialité	<p>EN COURS</p> <p>Les six plates-formes intersectorielles ont élaboré et sélectionné une série de projets précis à financer par le biais d'un processus innovant, inclusif et transparent, fondé sur un ensemble de directives et de critères proposés par BSP.</p> <p>En tout, des équipes du Siège, de bureaux hors Siège et d'instituts de catégorie 1 ont soumis 198 projets intersectoriels, dont 55 ont été présélectionnés. Après leur examen et leur révision, des domaines de collaboration entre les différentes plates-formes ont été définis et des mécanismes ont été élaborés pour renforcer les synergies au cours de la phase de mise en œuvre. La liste définitive de 55 projets, représentant un montant de 5,8 millions de dollars, a été examinée et approuvée par le Comité de gestion du programme puis soumise à l'approbation de la Directrice générale, avec la recommandation de compléter le déficit de financement du Programme ordinaire (3 millions de dollars) à l'aide du Fonds d'urgence en raison de la forte baisse de l'allocation accordée aux plates-formes intersectorielles dans le budget approuvé du 36 C/5 et de la réduction de l'enveloppe budgétaire à 465 millions de dollars qui en a découlé.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ²</p> <p>En 2012, la Directrice générale a approuvé le financement au titre du Fonds d'urgence de 33 projets relevant des six plates-formes intersectorielles, pour un montant total de 2 998 166 dollars, ainsi que de 45 activités du Programme ordinaire, pour un montant total de 2 849 500 dollars. Ces montants ont été alloués sur la base d'un classement établi selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fait preuve d'une approche efficace, novatrice et intersectorielle, tant dans la conception du projet que dans les modalités d'exécution proposées, ainsi que dans la composition de l'équipe chargée de le mettre en œuvre ; - contribue à la réalisation des résultats escomptés définis dans le 36 C/5 ; - répond aux besoins et priorités des pays (ou aux priorités globales) ; - propose une stratégie convaincante en matière d'exécution et de partenariats, notamment des possibilités de financement extrabudgétaire ; - fournit des informations sur la viabilité du projet et sur la possibilité d'en moduler l'ampleur ; - tient compte des deux priorités globales – Priorité globale égalité des genres et Priorité globale Afrique ; - donne de la visibilité à l'Organisation auprès 	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ</p> <p>37 C/4 et 37 C/5</p>

² Bien que cette recommandation concerne une action continue, il est proposé de la considérer comme achevée étant donné qu'un processus ou des initiatives appropriés ont été engagés en vue de sa mise en œuvre d'ici à la 191^e session.

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
		<p>des principaux partenaires/groupes concernés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - propose une stratégie convaincante en matière d'exécution et de partenariats ; - l'équipe chargée de l'exécution du projet a une expérience et des compétences avérées dans le domaine en question. <p>Les fonds alloués à la majorité des projets et activités relevant des plates-formes intersectorielles l'ont été à l'automne 2012 pour permettre d'amorcer leur mise en œuvre.</p> <p>Les nouveaux documents 37 C/4 et 37 C/5 ont été élaborés de manière intersectorielle, selon une approche thématique, ce qui rend les plates-formes intersectorielles en quelque sorte inutiles. Ces dernières ont donc disparu des deux documents.</p>	
(h) Revoir le processus de consultation pour le C/4 et le C/5 et en proposer un nouveau	<p>EN COURS</p> <p>Les consultations sur les 37 C/4 et 37 C/5 ont été conçues comme un processus ouvert, débutant dès la 36^e session de la Conférence générale (Forum des dirigeants et Forum des jeunes) et comprenant des réunions sur divers thèmes relevant des domaines prioritaires de l'UNESCO (par exemple, les réunions d'information de la Directrice générale ou les conférences thématiques), les questionnaires sur le C/4 et le C/5 et les consultations régionales.</p> <p>Le format des questionnaires sur les documents C/4 et C/5 a été modifié afin d'intégrer des éléments qualitatifs (comme les précédentes évaluations) et quantitatifs (comme la définition de priorités ou la hiérarchisation). Le</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ</p> <p>Pour la préparation des projets de 37 C/4 et 37 C/5, de nouvelles modalités de consultation ont été testées, notamment un questionnaire en ligne destiné aux États membres, aux commissions nationales, ainsi qu'aux OIG et ONG, intégrant des éléments aussi bien qualitatifs (évaluations passées, par exemple) que quantitatifs (hiérarchisation des priorités, classements, etc.) ; des arrangements de financement novateurs ont également été testés pour les réunions de consultation régionale.</p> <p>En ce qui concerne les ONG, toutes les ONG partenaires de l'UNESCO ont été invitées à contribuer, à titre individuel et à titre collectif, au processus de consultation pour les prochains C/4</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ</p> <p>37 C/4 et 37 C/5</p>

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	<p>questionnaire en ligne envoyé aux États membres, ainsi qu'aux commissions nationales, aux organisations intergouvernementales et aux ONG, a permis de recueillir un nombre record de réponses (au 1^{er} juillet, 113 États membres avaient répondu aux questionnaires).</p> <p>Pour faciliter la définition d'objectifs, de priorités et autres questions de programme, une analyse préliminaire des réponses a été présentée lors des consultations régionales de la Directrice générale, dont les deux premières ont eu lieu en juin (en Afrique et en Asie-Pacifique). Les commentaires supplémentaires soumis par les États membres et d'autres parties prenantes seront intégrés à l'analyse finale des réponses, qui servira de base aux propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le 37 C/5.</p> <p>Des invitations aux consultations régionales de la Directrice générale sur le C/4 et le C/5 ont été adressées aux États membres, ainsi qu'aux commissions nationales. Les consultations ont également été l'occasion de débattre de thèmes spécifiques – relatifs aux commissions nationales par exemple – avec les États membres.</p>	<p>et C/5. Ce sont ainsi 93 ONG qui ont répondu aux questionnaires. En outre, conformément aux dispositions des nouvelles Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les ONG (résolution 36 C/108), la Conférence internationale des ONG (12-14 décembre 2012), qui a réuni 130 ONG, a examiné les propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le C/4 et le C/5 et a approuvé une contribution collective finale à l'élaboration de ces documents. Celle contribution a été soumise à la Directrice générale et sera présentée au Conseil exécutif à sa 191^e session (document 191 EX/34).</p>	
(i) Prendre des mesures pour renforcer encore la gestion axée sur les résultats	<p>EN COURS</p> <p>Des efforts sont déployés en vue de poursuivre la formation et l'appui technique en matière de RBM destinés au personnel, malgré les restrictions financières actuelles. Le vivier de conseillers techniques pouvant épauler les spécialistes de programme dans l'élaboration du programme selon les principes de la RBM a été enrichi.</p> <p>Par ailleurs, des efforts visant à améliorer le suivi et l'établissement de rapports ont été entrepris et</p>	<p>EN COURS</p> <p>Les efforts concernant la formation et l'appui technique en matière de RBM destinés au personnel et aux États membres se poursuivent, malgré les restrictions financières actuelles ; sur la base des efforts précédents, l'accent a davantage été mis sur l'importance des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • importance, tout au long du cycle de programmation, de la chaîne de résultats et, 	<p>EN COURS</p> <p>37 C/5</p>

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	<p>un plan d'action est en cours d'élaboration, également sur la base des recommandations d'IOS visant à améliorer l'établissement du C/3.</p>	<p>en particulier, de fournir/réviser la logique d'intervention, ainsi que la séquence des hypothèses aux causes qui justifie l'intervention ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • définition d'indicateurs de performance et de points de référence correspondants, ainsi que d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour les résultats et les produits clés ; • élaboration, au stade de la planification, d'un cadre de suivi qui tienne compte la chaîne de résultats, ainsi que de la cohérence et des liens entre les données de suivi à différents niveaux. À cette fin, un nouveau tableau des produits et résultats a été mis au point pour veiller à ce que le cadre de résultats soit clairement défini dès le départ et fasse l'objet d'un suivi lors de la mise en œuvre ; • présentation des réalisations du point de vue des principales parties prenantes, en particulier les bénéficiaires directs ; • responsabilités de chaque administrateur et superviseur lors de la validation des programmes et de leur pertinence par rapport au C/4 et au C/5, puis lors du suivi et de l'établissement de rapports, afin d'assurer la cohérence programmatique, tant au niveau des pays/régions qu'au niveau global des secteurs, ainsi qu'une hiérarchisation efficace des priorités. <p>Dans le prolongement des séances de formation, une aide et un appui ont été apportés pour la formulation de plans de travail et autres documents relatifs au programme. 28 plans de travail, ainsi que le rapport d'étape 2012 de l'UIL sur l'apprentissage tout au long de la vie, ont été</p>	

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
		<p>examinés par les responsables afin d'améliorer leur orientation vers les résultats.</p> <p>En outre, 28 membres de 21 délégations permanentes ont pris part à une présentation de la RBM, ce qui porte à 168 le nombre total de participants depuis septembre 2008, dont 75 membres de 33 délégations permanentes.</p> <p>À la 190^e session du Conseil exécutif, les réalisations ont été présentées par résultat escompté des axes d'action du C/5, ce qui a aidé l'Organisation à progresser vers la RBB. Ainsi, pour la première fois, les deux aspects de l'exécution du programme, à savoir les évaluations des progrès accomplis en matière d'obtention de résultats et les taux d'exécution du budget s'agissant des coûts de fonctionnement de base du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires, ont été associés pour chaque résultat du C/5. À cette même session, le Conseil exécutif a exprimé sa satisfaction concernant la présentation, la structure et le contenu du rapport (190 EX/Décisions et 190 EX/INF.24). Les membres du Conseil exécutif ont pour la première fois précisé que la qualité de l'information, devenue plus analytique, allait faciliter les débats sur les questions de fond et aiderait les membres du Conseil exécutif à exercer leurs fonctions de suivi.</p> <p>Le réseau de la RBM a encore été étendu.</p> <p>Par ailleurs, le plan d'action relatif au suivi et à l'établissement de rapports est en train d'être mis en œuvre.</p> <p>Voir également 1 (l), (m) et (n).</p>	

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(j) Mettre en place une budgétisation axée sur les résultats (RBB)	<p>EN COURS</p> <p>À l'automne 2011, une étude théorique a été entreprise afin d'analyser l'application de la RBB par d'autres institutions (OCDE, OACI, DPKO/ONU, PNUD, UNICEF, UNFPA, UIT). Il en est ressorti que chaque organisation a adopté sa propre approche de la RBB. Les conclusions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La difficulté qu'il y a à faire concorder les ressources avec les résultats dépend largement du niveau de programme auquel sont définis ces résultats. • Intégrer les coûts de personnel dans les différents produits des programmes est un processus complexe et coûteux à mettre en œuvre, et la plupart des organisations y ont renoncé. Par ailleurs, la plupart des organisations n'ont pas intégré les dépenses de soutien et de fonctionnement aux produits des programmes. <p>Un document distinct est présenté à la 190^e session du Conseil exécutif au sujet des mesures prises en faveur de la mise en place d'une budgétisation axée sur les résultats à l'UNESCO.</p>	<p>EN COURS</p> <p>À la 190^e session du Conseil exécutif, les principes ci-après ont été approuvés d'un commun accord par les États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en place de la RBB suppose des modifications non seulement dans la présentation du budget, mais également dans tout le processus d'élaboration du budget, qui doit se fonder sur un juste calcul du coût des activités requises pour atteindre chaque résultat. • Il faudra donc modifier les techniques budgétaires et le cycle de budgétisation, mettre au point des outils pour faciliter tous ces aspects et, le plus important, améliorer la définition des résultats. • Cela nécessitera très probablement d'établir les plans de travail à un stade plus précoce (avant la préparation du document C/5) afin de pouvoir présenter une estimation des coûts appropriée et fondée dans le C/5. • Il sera nécessaire de trouver une meilleure façon d'établir des catégories de budgets et de coûts. • D'une manière générale, la mise en place de la RBB nécessitera donc beaucoup de temps et devra se faire en plusieurs phases. • Néanmoins, comme première étape dans la mise en place de la RBB, le document 37 C/5 (2014-2015) indiquera le budget pour le programme par résultat escompté. <p>IOS a mis au point un prototype de RBB pour le WHC. Une équipe de projet chargée de mettre en</p>	<p>EN COURS</p> <p>Approche en plusieurs phases (37 C/5 et 39 C/5)</p>

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
		œuvre la RBB a été constituée sous la direction de BSP afin de coordonner les efforts entre tous les secteurs et services et de mettre au point un pilote. Un calendrier complet pour la mise en œuvre de la RBB sera présenté au Conseil exécutif à sa 191 ^e session.	
(k) Intensifier l'engagement en faveur des deux priorités globales : Afrique et Égalité des genres	<p>EN COURS</p> <p>L'évaluation de la priorité globale Afrique de l'UNESCO sera présentée à la 190^e session du Conseil exécutif.</p> <p>Le Département Afrique a été renforcé après qu'on lui a affecté trois membres du personnel du cadre organique spécialisés dans les relations extérieures, l'éducation et les sciences, ce qui lui a permis de conforter son rôle de coordination et d'accroître sa capacité de déterminer les besoins prioritaires de développement, et a donné lieu à des partenariats innovants.</p>	<p>EN COURS</p> <p>Des stratégies opérationnelles sont actuellement élaborées pour les priorités Afrique et Égalité des genres comme indiqué dans les projets de 37 C/4 et 37 C/5, d'où une plus grande attention portée aux programmes contribuant aux deux priorités globales. Un nouveau Plan d'action pour l'égalité des genres sera élaboré.</p> <p>Le Département Afrique prépare actuellement une réponse et un plan d'action de la direction pour donner suite à l'évaluation. Le Département Afrique a tenu des consultations sous-régionales dont les résultats contribueront à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie opérationnelle concernant la priorité Afrique, qui sera présentée à la 191^e session du Conseil exécutif dans le document 191 EX/15.</p> <p>L'examen de la priorité Égalité des genres de l'UNESCO a été achevé. Le rapport d'examen comprend deux parties : (i) un rapport préparé par un consultant en coopération avec IOS, et (ii) un rapport de l'OIT concernant son audit participatif sur l'égalité des genres à l'UNESCO. Les rapports finals seront disponibles en ligne d'ici le début de la 191^e session du Conseil exécutif.</p> <p>Une synthèse de l'évaluation de la priorité Égalité des genres a été présentée dans l'annexe II du</p>	37 C/5 et 37 C/4

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
		Rapport annuel 2012 d'IOS (document 191 EX/22).	
(l) Instituer un réexamen systématique des programmes ³	<p>EN COURS</p> <p>La proposition d'instituer un réexamen des programmes avant de les reconduire au-delà de leur durée initiale de quatre ans a reçu un large soutien de la part des États membres dans le cadre du questionnaire sur le 37 C/5.</p> <p>Les États membres ont été invités à répondre aux questionnaires sur les 37 C/4 et 37 C/5 en se référant aux évaluations menées en 2009-2011 pour éclairer leurs décisions concernant le prochain programme. De même, le rapport EX/4 se fonde sur la suite donnée aux recommandations issues des évaluations pertinentes.</p>	<p>EN COURS</p> <p>Voir 1 (f) et (n).</p>	<p>AUTOMNE 2014</p> <p>Les résultats de l'évaluation seront présentés à l'automne 2014.</p>
(m) Assurer un suivi distinct des programmes insuffisamment performants	<p>EN COURS</p> <p>Outre le suivi périodique mené par les secteurs de programme, BSP surveille les programmes insuffisamment performants en vue de l'examen trimestriel des plans de travail et soumet ses recommandations à la Directrice générale. Un examen global des programmes est effectué par le Comité de gestion du programme (PMC).</p>	<p>EN COURS</p> <p>Outre le suivi périodique mené par les secteurs de programme, BSP surveille les programmes insuffisamment performants en vue de l'examen trimestriel des plans de travail et soumet ses recommandations à la Directrice générale. Un examen global des programmes est effectué par le Comité de gestion du programme (PMC).</p> <p>Voir également 1 (f) et (n).</p>	<p>EN COURS</p> <p>37 C/5</p>

³ Également proposé sous l'orientation stratégique 4.

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(n) Procéder à des évaluations systématiques des programmes ⁴	<p>EN COURS</p> <p>Dans le cadre du plan d'évaluation du 36 C/5, un certain nombre d'évaluations de programmes sont prévues pour 2013. Le plan prévoit également un examen du cycle de programmation. Le plan indicatif d'évaluation du 37 C/4 permettra d'évaluer l'ensemble des programmes essentiels sur la période couverte par la Stratégie à moyen terme.</p>	<p>EN COURS</p> <p>Le plan d'évaluation pour 2012-2013 est présenté à la 191^e session du Conseil exécutif dans l'annexe I du rapport annuel 2012 d'IOS (document 191 EX/22).</p> <p>Le plan indicatif d'évaluation du 37 C/4 et le plan d'évaluation du 37 C/5 sont conçus de façon à inclure les principaux types d'évaluations suivants : (a) stratégie et politique, (b) thème, (c) programme, et (d) unités décentralisées. Il sera en outre procédé à un réexamen systématique des programmes.</p> <p>Durant le cycle de programmation de huit ans correspondant à la période du 37 C/4, il sera également procédé à des évaluations d'un échantillon représentatif d'initiatives entreprises au titre de chacun des axes d'action des cinq grands programmes.</p>	<p>37 C/4 et 37 C/5</p> <p>Les résultats de l'évaluation seront présentés à l'automne 2014 ainsi que dans le C/3 suivant.</p>
(o) Réexaminer tous les accords de partenariat avec des partenaires des Nations Unies	<p>EN COURS</p> <p>Après avoir recensé les accords de partenariat existants conclus par l'UNESCO avec des partenaires des Nations Unies, le Secrétariat a établi un calendrier pour l'examen des mémorandums d'accord devant être appliqués au cours de l'exercice biennal.</p> <p>Des consultations ont été engagées auprès d'un certain nombre d'organisations, et le premier accord de partenariat révisé sera signé avec l'UIT à l'automne 2012.</p>	<p>EN COURS</p> <p>La Directrice générale de l'UNESCO et la <u>Directrice exécutive</u> d'ONU-Femmes ont signé une lettre de coopération datée du 25 mai 2012, qui décrit les principaux domaines de coopération entre l'UNESCO et la nouvelle Entité pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.</p> <p>À la demande du Secrétaire général de l'ONU, la Directrice générale de l'UNESCO et le Directeur exécutif de l'UNFPA dirigent conjointement la deuxième phase de l'examen du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS).</p>	<p>FIN 2013</p>

⁴ Également proposé sous les orientations stratégiques 2 et 4.

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
		Cet effort contribuera, entre autres, à l'exercice de recensement mentionné précédemment, en réduisant les doubles emplois et en améliorant l'efficacité au sein du système des Nations Unies.	
(p) Organiser des consultations avec les partenaires des Nations Unies dans le cadre des processus BCP/PNUAD	<p>EN COURS</p> <p>L'UNESCO participe au déploiement et à la mise en œuvre des BCP/PNUAD en tant que membre des équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'à l'assurance qualité des PNUAD en tant que membre des équipes régionales du GNUD.</p> <p>L'UNESCO prend part aux processus de déploiement des PNUAD en cours cette année, et continue à cette fin de consacrer des fonds au renforcement des bureaux hors Siège.</p>	<p>EN COURS</p> <p>L'UNESCO participe au déploiement et à la mise en œuvre des BCP/PNUAD en tant que membre des équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'à l'assurance qualité des PNUAD en tant que membre des équipes régionales du GNUD.</p> <p>S'appuyant sur les réalisations et l'expérience liées à la conduite de l'initiative Unis dans l'action, l'UNESCO a participé au groupe de haut niveau du GNUD chargé de la mise en place de cette nouvelle méthode de planification et d'exécution collectives par le biais de procédures opérationnelles normales. L'application de ces procédures avec l'aide de pays intéressés débouchera, en principe, sur une deuxième génération de PNUAD de meilleure qualité et davantage axés sur les résultats.</p> <p>L'UNESCO prend part aux processus de déploiement des PNUAD en cours, et continue à cette fin de consacrer des fonds au renforcement des bureaux hors Siège (sur demande).</p>	EN COURS 37 C/5
(q) Préciser la répartition des tâches entre les initiateurs de l'EPT	<p>EN COURS</p> <p>L'UNESCO a mené la réforme du mécanisme de coordination de l'EPT : une première réunion du Comité directeur de l'EPT (7-8 juin 2012) a permis aux représentants de toutes les parties prenantes de l'EPT de s'entendre sur l'élaboration d'une feuille de route pour 2015 ainsi que sur les résultats essentiels de la Réunion</p>	<p>EN COURS</p> <p>Au cours d'autres réunions du Comité directeur de l'EPT (20 et 23 novembre 2012) et de la Réunion mondiale sur l'EPT de 2012 (21-23 novembre 2012), une feuille de route et un plan de travail conjoints pour 2015 ont été arrêtés.</p>	FIN 2013

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	<p>mondiale sur l'EPT de 2012 (Paris, novembre 2012). D'autres précisions figurent dans le document 190 EX/7 Parties I et II.</p>	<p>L'UNESCO a collaboré étroitement avec l'ensemble ou certains des initiateurs de l'EPT pour l'organisation de réunions régionales de coordination de l'EPT, notamment le Forum régional arabe sur l'EPT (15-16 octobre 2012, Sharm el-Sheikh, Égypte) et la réunion de consultation régionale sur l'EPT en Afrique (16-19 octobre 2012, Johannesburg, Afrique du Sud).</p> <p>La consultation mondiale sur l'éducation dans l'agenda du développement post-2015, dirigée conjointement par l'UNESCO et l'UNICEF, a été rigoureusement alignée sur le processus de coordination de l'EPT. Elle a débouché sur un resserrement des liens et une vision commune entre nos agences, ainsi qu'avec le PNUD, la Banque mondiale et l'UNFPA, qui sont tous membres du Groupe consultatif de la consultation.</p> <p>Les préparatifs de la Réunion des coordonnateurs régionaux de l'EPT pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra à Bangkok (Thaïlande) les 27 et 28 février 2013, sont dirigés par l'UNESCO et l'UNICEF.</p> <p>Une coordination étroite et une répartition des responsabilités seront demandées à l'occasion des examens nationaux de l'EPT 2015, qui seront lancés en février/mars 2013.</p> <p>Les travaux, actuellement consolidés, devraient être achevés d'ici à la fin 2013.</p>	

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(r) Élaborer une nouvelle stratégie relative aux ressources humaines	<p>ÉLABORATION DE LA STRATEGIE – ACHEVÉE À LA 189^e SESSION</p> <p>MISE EN ŒUVRE EN COURS</p> <p>Un rapport spécifique sur la mise en œuvre de la stratégie relative aux ressources humaines est présenté à la 190^e session du Conseil exécutif.</p>	<p>ACHEVÉE</p> <p>Un rapport spécifique sur la mise en œuvre de la stratégie relative aux ressources humaines est présenté à la 191^e session du Conseil exécutif.</p>	ACHEVÉE
(s) Améliorer les systèmes informatiques pour appuyer la planification, la mise en œuvre et l'établissement des rapports afférents au programme	<p>EN COURS</p> <p>Des progrès ont été accomplis dans l'harmonisation des outils informatiques au sein de l'Organisation ainsi qu'en matière de réduction du coût des achats dans ce domaine (y compris en ce qui concerne les impressions). En outre, de nouveaux outils ont été mis au point, notamment : un outil de gestion des contrats, un outil de recrutement en ligne, un tableau de bord destiné aux attachés d'administration permettant de simplifier l'établissement des rapports et la prise de décision, divers outils de conférence, ainsi qu'une mise à jour de SAP (System Applications and Products). L'évaluation de l'outil et du processus de correspondance est achevée et son application est dans l'attente de l'approbation du financement.</p> <p>Plusieurs autres projets informatiques sont en cours : essai pilote du système intégré de gestion des coûts de personnel, perfectionnement en cours de l'outil de planification des voyages, caractérisation des flux de travail RH.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ²</p> <p>L'amélioration des systèmes pour appuyer l'Organisation se poursuit dans le contexte de la stratégie convenue en matière de gestion des connaissances et de TIC.</p> <p>Pour la planification des voyages, divers processus relatifs aux ressources humaines et procédures de gestion des coûts de personnel ont été rationalisés et de nouveaux outils mis en œuvre. Les systèmes existant sont actuellement déployés dans tous les bureaux hors Siège restants ainsi qu'à l'UIL.</p> <p>Le renforcement de notre plate-forme de soumission de rapports et de veille économique se poursuit pour mieux appuyer la prise de décision. Des progrès significatifs ont été faits pour améliorer la liaison avec le terrain grâce à une nouvelle conception du réseau, à une infrastructure améliorée dans divers bureaux clés, et à l'utilisation d'outils de conférence.</p> <p>Des progrès ont été réalisés pour renforcer la fonction TIC moyennant la mise en œuvre de Prince2 en tant que méthodologie de gestion des projets, un nouvel outil helpdesk, de nouvelles politiques relatives aux TIC et l'amélioration des processus de gouvernance.</p>	ACHÈVEMENT PROPOSÉ

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(t) Rationaliser les systèmes de gestion financière	<p>EN COURS</p> <p>La Directrice générale a décidé de regrouper les unités administratives des services centraux au Siège. Les économies découlant de cette réforme sont de l'ordre de sept postes et représentent entre 1,5 et 1,9 million de dollars par exercice biennal.</p> <p>Des politiques financières sont élaborées en vue de renforcer le cadre global de contrôle interne et répercutées dans les modifications apportées au système d'information. Les procédures sont régulièrement réexaminées afin d'identifier et d'éliminer les goulets d'étranglement administratifs.</p> <p>S'agissant de la rationalisation de la gestion financière pour la mise en œuvre de projets extrabudgétaires, d'autres précisions figurent dans les documents 190 EX/29 et 190 EX/INF.5</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ²</p> <p>La rationalisation des systèmes de gestion financière se poursuit à deux niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) réduction des rôles et responsabilités faisant double emploi ; (ii) simplification des processus administratifs. <p>Les mesures correspondantes tendent vers un passage du contrôle à l'obligation redditionnelle, l'objectif étant d'accélérer la mise en œuvre des programmes par une plus grande délégation des pouvoirs de gestion financière vers les secteurs et les bureaux hors Siège ainsi que par le renforcement du rôle du Bureau de la gestion financière en matière de suivi et de vérification du respect des règles.</p> <p>Les aspects suivants illustrent les mesures de rationalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) réduction des rôles et responsabilités faisant double emploi : la structure du Bureau de la gestion financière a été réorganisée en 2012 en rationalisant les unités, en regroupant les équipes qui doivent travailler ensemble, et en éliminant les chevauchements au niveau opérationnel. Cela a entraîné la réduction du nombre de sections et la suppression de six postes du cadre de service et de bureau. <p>La structure finale d'une unité d'AO consolidée pour les services internes et les services liés au programme a été approuvée par la Directrice générale en octobre 2012 et mise en place en février 2013. Un rapport détaillé sur ce sujet est présenté dans le document 191 EX/26.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ</p> <p>Phase 1 de la réforme des unités AO : achevée en février 2013</p>

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
		<p>L'examen des unités AO des secteurs de programmes a été lancé à la mi-janvier 2013, et une structure révisée sera mise en place d'ici à septembre 2013, sur approbation de la Directrice générale.</p> <p>(ii) Simplification des processus administratifs</p> <p>La mise à jour des politiques financières est un exercice permanent. À cet égard, un certain nombre de mesures et de décisions visant à renforcer le contrôle interne, à rationaliser les processus ou à améliorer le rapport coût-efficacité ont déjà donné lieu à des modifications de politique. Pour plus de précisions, voir le document 191 EX/26 (objectif 12).</p> <p>Les domaines opérationnels qui sont à l'examen pour la simplification des processus comprennent la gestion des coûts de personnel, les voyages, la passation de marchés, la budgétisation, la gestion budgétaire et le recouvrement des coûts pour les projets extrabudgétaires. Les différents projets seront achevés d'ici à décembre 2013. Pour d'autres précisions concernant les progrès accomplis, voir le document 191 EX/26.</p> <p>La politique de recouvrement des coûts et le processus extrabudgétaires sont actuellement réexaminés s'agissant des grandes orientations, de la simplification des processus et du renforcement des outils.</p>	<p>Phase 2 de la réforme des unités AO : à achever d'ici à septembre 2013</p> <p>En cours</p> <p>En cours : les projets respectifs doivent être achevés d'ici à décembre 2013</p> <p>Décembre 2013</p>

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
2. Orientation stratégique 2 : Rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain			
(a) Assurer la cohérence stratégique	<p>EN COURS</p> <p>Dans le cadre du suivi de la feuille de route, tous les bureaux hors Siège ont été priés de préparer des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) pour les pays relevant de leur compétence. À ce jour, des UCPD portant sur 29 pays ont été rédigés et publiés, et 10 autres UCPD en sont à différents stades d'élaboration. Ce processus est attentivement suivi et coordonné par le Bureau de la planification stratégique, qui fournit également conseils et appui technique en coordination avec les secteurs de programme et les bureaux régionaux.</p>	<p>EN COURS</p> <p>À ce jour, des UCPD portant sur 32 pays ont été préparés et publiés, et 19 autres UCPD sont en cours d'élaboration. Le Bureau de la planification stratégique continue à appuyer et à coordonner attentivement la préparation des UCPD en coopération avec les secteurs et services compétents au Siège et les bureaux hors Siège, y compris par la fourniture de fonds d'appui (2 %), lorsqu'il y a lieu. Tous les UCPD publiés sont consultables sur le site Web de l'UNESCO/BSP : UNESCO and UN reform – Country Programming.</p>	FIN 2013
(b) Définir les responsabilités, les rôles et les résultats escomptés de toutes les entités de l'Organisation, y compris les instituts de catégorie 1	<p>EN COURS</p> <p>L'examen des instituts UNESCO de catégorie 1 pour l'éducation est en cours, une attention particulière étant portée à la cohérence du programme, à la viabilité financière et à la rationalisation de l'administration et de la gouvernance, ainsi qu'à une définition claire des rôles et des responsabilités.</p> <p>La mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège en Afrique se poursuit avec la redéfinition des rôles des deux bureaux régionaux à Nairobi et à Dakar conformément au cadre d'obligation redditionnelle prévu dans les documents 187 EX/33 et 36 C/27.</p>	<p>EN COURS</p> <p>L'examen des instituts UNESCO de catégorie 1 pour l'éducation, déjà achevé, est actuellement présenté à la 191^e session du Conseil exécutif. Les principales recommandations mettent en évidence la nécessité de mieux clarifier les rôles et responsabilités des instituts de catégorie 1 tout en les positionnant clairement parmi les entités de l'Organisation. Un rapport succinct sur la question est disponible dans le document 191 EX/22.INF (instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation) soumis en même temps que le document 191 EX/22 (rapport annuel 2012 d'IOS). Le Secteur de l'éducation a formulé des propositions pour améliorer l'efficacité de la gestion des instituts de catégorie 1 relatifs à l'éducation (voir le document 191 EX/17).</p>	FIN 2014

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
		Pour la réforme du dispositif hors Siège, voir (c) ci-après.	
(c) Clarifier les liens hiérarchiques au sein du nouveau dispositif hors Siège et actualiser les tableaux de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle ⁵	<p>EN COURS</p> <p>La réforme du dispositif hors Siège est en cours d'application comme indiqué dans le document 190 EX/32, et les deux premiers bureaux régionaux (Dakar et Nairobi) entreront en service le 1^{er} octobre 2012. Une révision des liens hiérarchiques existants, notamment pour ce qui est de la délégation de pouvoirs et de l'obligation redditionnelle, est en cours d'élaboration à cette fin, de façon à faire concorder au mieux et avec la plus grande efficacité possible les objectifs de programme, les ressources disponibles et l'efficacité de l'exécution aux niveaux régional et national. Les bureaux régionaux exerceront, comme décidé par la Conférence générale et le Conseil exécutif (187 EX/33 et 36 C/27), une fonction de supervision à l'égard des entités nationales (bureaux, bureaux de projet et desks nationaux).</p>	<p>EN COURS</p> <p>La mise en œuvre s'est poursuivie. Les bureaux régionaux et nationaux, y compris un nouveau bureau à Juba (Soudan du Sud) et des bureaux dans les régions d'Afrique occidentale et du Sahel et d'Afrique orientale, sont entrés en service. Les anciens bureaux multipays de ces deux régions ont été transformés en bureaux nationaux. Le nouveau bureau à Abidjan (Côte d'Ivoire) sera établi d'ici le début de la 191^e session du Conseil exécutif. La région d'Afrique centrale sera opérationnelle d'ici à fin mai, et les régions d'Afrique occidentale et australe seront prêtes avant la fin de l'année. Des plans de dotation en effectifs ont été élaborés pour tous les bureaux en Afrique.</p> <p>La mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège se poursuit et des liens hiérarchiques simplifiés ont été définis, tout comme une plus grande décentralisation des pouvoirs et des obligations redditionnelles vers les directeurs et les chefs de bureaux hors Siège. Les liens hiérarchiques entre les bureaux hors Siège régionaux et nationaux ont été clarifiés. Les chefs de bureaux nationaux rendront compte au directeur régional.</p>	<p>FIN 2013</p> <p>EN COURS</p>

⁵ Également proposé au titre de l'orientation stratégique 3.

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(d) Renforcer la coordination et la synergie entre le Siège et le dispositif hors Siège	<p>EN COURS</p> <p>De nouveaux outils d'information et de communication sont mis en place afin d'améliorer la communication et la coordination des activités entre les différents bureaux hors Siège ainsi qu'entre les bureaux hors Siège et le Siège. La nouvelle plate-forme en ligne Yammer destinée aux chefs de bureau et aux directeurs, ainsi que le futur espace virtuel « Unescommunauté », renforceront la communication et la coordination. En outre, des réunions vidéo et audio se tiennent déjà périodiquement avec les bureaux hors Siège.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ²</p> <p>La plate-forme Yammer, et, surtout, le nouveau site Web UNESCOMMUNAUTÉ ont amélioré la qualité de la communication entre le Siège et les bureaux hors Siège ainsi qu'entre ces derniers.</p> <p>Toutefois, il faut encore renforcer la capacité du personnel des bureaux hors Siège à accroître la visibilité des activités menées par l'UNESCO au niveau des pays, et BFC et ERI y travaillent.</p>	ACHÈVEMENT PROPOSÉ
(e) Assurer un processus d'évaluation continu de la réforme du dispositif hors Siège	<p>EN COURS</p> <p>L'évaluation de la réforme du dispositif hors Siège est prévue pour la fin de l'exercice biennal couvert par le 36 C/5.</p>	<p>EN COURS</p> <p>Un certain nombre d'évaluations de bureaux hors Siège figurent dans le plan d'évaluation d'IOS. Une évaluation complète de la réforme du dispositif hors Siège a été reportée, faute de ressources.</p>	FIN 2014
(f) Fournir les qualifications et compétences professionnelles requises	<p>EN COURS</p> <p>Des plans de dotation en effectifs détaillés ont été élaborés pour les bureaux de Dakar et Nairobi ; le redéploiement du personnel est en cours et devrait s'achever d'ici à la fin de septembre 2012.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ²</p> <p>Un plan de dotation en effectifs détaillé a été préparé pour tous les bureaux, et le redéploiement du personnel – en cours – est quasiment achevé dans les régions d'Afrique occidentale, du Sahel et d'Afrique orientale, où la réforme du dispositif hors Siège est opérationnelle.</p>	ACHÈVEMENT PROPOSÉ

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(g) Créer des plates-formes régionales d'appui	EN COURS Le mandat spécifique concernant la plate-forme d'appui administratif qui doit être établie à Addis-Abeba a été élaboré.	EN COURS L'établissement de la plate-forme d'appui administratif à Addis-Abeba a été reporté au printemps 2013 afin de bénéficier de la réforme globale des unités d'AO au Siège.	FIN 2013 (pour l'Afrique) Le calendrier doit être établi pour les autres régions.
(h) Inclure dans la nouvelle stratégie relative aux ressources humaines les dispositions nécessaires pour appuyer la mise en œuvre de la réforme du dispositif hors Siège	ACHEVÉE	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(i) Fournir une estimation détaillée du coût de la réforme du dispositif hors Siège	EN COURS Les coûts de la première phase de la réforme du dispositif hors Siège sont en cours de révision compte tenu de la situation financière actuelle.	EN COURS Un budget opérationnel pour 2013 a été élaboré.	FIN 2013 (pour l'Afrique) Le calendrier doit être établi pour les autres régions.
(k) Élaborer un plan de mise en œuvre détaillé pour la réforme hors Siège	EN COURS La première phase de la réforme du dispositif hors Siège, actuellement mise en œuvre, comprend la création de deux nouveaux bureaux PCPD nationaux (Soudan du Sud et Côte d'Ivoire), l'établissement des deux premiers bureaux multisectoriels régionaux (Dakar et Nairobi), la préparation de la plate-forme d'appui administratif et financier (Addis-Abeba) et les changements à apporter aux bureaux multipays concernés, y compris la suppression progressive du Bureau national à Burundi, ainsi que	EN COURS Le plan de mise en œuvre a été finalisé et n'attend plus que la décision finale concernant le lieu qui accueillera le bureau régional de l'Afrique australe. Les dernières consultations qui sont prévues pour prendre cette décision se déroulent actuellement.	FIN 2013 (pour l'Afrique) Le calendrier doit être établi pour les autres régions.

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	l'expansion de l'antenne de l'UNESCO en Angola.		
(l) Formuler des stratégies axées sur les résultats pour tous les bureaux aux fins de conformité stratégique et programmatique	<p>EN COURS</p> <p>Le rapport annuel EX/4 contient une évaluation stratégique des principaux résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés au niveau des bureaux hors Siège. Il contient également une brève évaluation de la contribution des bureaux aux activités et à la programmation conjointe par pays des équipes de pays des Nations Unies.</p> <p>Des efforts ont été déployés en vue de renforcer les capacités institutionnelles en matière de gestion axée sur les résultats et d'accentuer ainsi la priorité donnée aux résultats au sein de l'Organisation. Afin de garantir une compréhension commune de l'approche RBM de l'UNESCO et d'en assurer la cohérence, des formations et des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés, conformément aux orientations stratégiques, aux politiques et aux priorités définies.</p> <p>Des cours d'initiation à la RBM ont été dispensés aux délégations permanentes et aux membres du personnel de l'UNESCO. Un atelier RBM spécialement destiné aux responsables a été mis en place pour améliorer la qualité des rapports fondés sur des données factuelles et axés sur les résultats.</p> <p>Dans le prolongement des séances de formation, une aide a été apportée pour la formulation de plans de travail et autres documents relatifs au programme. Onze plans de travail du 36 C/5 (Programme ordinaire et projets</p>	<p>EN COURS</p> <p>Les bureaux hors Siège de l'UNESCO préparent des UCPD axés sur les résultats en indiquant, dans leurs matrices des résultats, des orientations stratégiques et programmatiques alignées sur les résultats du C/5 ainsi que sur les engagements pris en matière de résultats dans le cadre de la programmation conjointe des Nations Unies (BCP/PNUAD). Voir également 2 (a).</p> <p>Des efforts sont encore déployés en vue de renforcer les capacités institutionnelles en matière de gestion axée sur les résultats et de renforcer encore l'accent mis sur les résultats au sein de l'Organisation. Comme indiqué sous le point 1 (h) ci-dessus, des présentations, des ateliers et un appui technique en matière de RBM ont été assurés en permanence.</p> <p>À sa 190^e session, le Conseil exécutif s'est déclaré satisfait de la forme, de la structure et du contenu du rapport EX/4 (<u>190 EX/Décisions</u> et <u>190 EX/INF.24</u>). Pour la première fois, les membres ont indiqué que les informations, désormais plus analytiques, faciliteraient le débat sur les questions de fond et les guideraient dans leurs activités de suivi.</p>	EN COURS 37 C/5

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	extrabudgétaires) ont été examinés par les responsables afin d'améliorer leur orientation vers les résultats.		
(m) Enrichir le fichier des consultants	<p>EN COURS</p> <p>Des fichiers sont actuellement constitués dans plusieurs bureaux hors Siège.</p>	<p>ACHEVEMENT PROPOSE²</p> <p>Des fichiers sont actuellement constitués dans les bureaux hors Siège restants.</p> <p>Le nouveau fichier de consultants et de services de soutien de l'UNESCO a été mis en place par HRM en janvier 2013. Il est disponible dans le monde entier et accessible par les bureaux hors Siège. Il a été élaboré en tenant compte des conclusions des consultations avec les principales parties prenantes au Siège et dans les bureaux hors Siège.</p> <p>Une formation à la fonction de recherche sera organisée en mars 2013 au Siège et dans les bureaux hors Siège (par cyber/vidéoconférence).</p>	ACHÈVEMENT PROPOSÉ
(n) Mieux exploiter l'expertise et les capacités des instituts et centres de catégories 1 et 2	<p>EN COURS</p> <p>La nécessité d'une meilleure coordination et collaboration avec les instituts de l'UNESCO a été débattue au cours des réunions organisées par BFC avec les directeurs de bureau hors Siège, et il appartient à ces derniers, dans la nouvelle structure, de veiller à ce que ces instituts soient exploités au mieux dans leur région/pays.</p> <p>L'évaluation des instituts de catégorie 1 pour l'éducation est en cours et donnera lieu à des recommandations visant à améliorer la collaboration entre l'UNESCO et ses instituts.</p> <p>De plus amples précisions concernant les instituts de catégorie 2 figurent dans le</p>	<p>EN COURS</p> <p>L'évaluation des instituts UNESCO de catégorie 1 pour l'éducation a été menée à son terme et est soumise au Conseil exécutif à sa 191^e session accompagnée de plusieurs recommandations clés (voir les documents 191 EX/22 (IOS : rapport annuel 2012), 191 EX/22.INF et 191 EX/17). L'examen préconise un positionnement plus clair des instituts ainsi que des modalités de collaboration et de division des tâches précises et applicables dans leurs domaines d'activité respectifs pour assurer une synergie et une complémentarité entre les différentes entités de l'UNESCO. Il souligne en outre que la nouvelle stratégie 2020 du Secteur de l'éducation doit mieux définir les</p>	PRINTEMPS 2014

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	document 190 EX/18.	attentes envers les instituts à cet effet. Les nouveaux bureaux régionaux devront avoir des contacts fréquents avec les instituts de l'UNESCO de leur région (dans le cadre des responsabilités leur incombant). Les bureaux nationaux continueront de travailler avec les instituts dans les pays.	
(o) Tirer parti de l'expérience acquise dans le cadre du Fonds pour la coopération Sud-Sud et renforcer la collaboration avec le Fonds du PNUD pour la coopération Sud-Sud	EN COURS Une nouvelle initiative a été lancée en Angola, où l'UNESCO collabore étroitement avec le gouvernement à l'élaboration d'un programme de pays global qui sera financé par des fonds constitués au profit du donateur. L'élaboration de ce programme et ses modalités d'application au niveau national bénéficient de la coopération directe Sud-Sud entre le Brésil, le bureau de l'UNESCO à Brasilia et l'Angola.	EN COURS L'élaboration du programme a été finalisée en Angola à la suite d'une mission intersectorielle qui a eu lieu à l'automne 2012, et plusieurs activités financées par le fonds angolais constitué au profit du donateur ont déjà été exécutées. La petite antenne établie à Luanda deviendra un desk conformément à la réforme du dispositif hors Siège.	EN COURS Aucun calendrier précis encore disponible.
(p) Mise en place d'une fonction de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances dans le cadre du nouveau dispositif hors Siège	EN COURS Ces fonctions apparaissent dans la présentation de la dotation en effectifs prévue comme faisant partie intégrante des nouveaux bureaux régionaux. Ces postes seront pourvus grâce au redéploiement d'effectifs du Siège en raison des contraintes financières.	EN COURS Ces fonctions apparaissent dans la présentation de la dotation en effectifs prévue comme faisant partie intégrante des nouveaux bureaux régionaux. Ces postes sont pourvus grâce au redéploiement d'effectifs du Siège.	FIN 2013 (pour l'Afrique) Calendrier à arrêter pour les autres régions.
(q) Promouvoir l'autoévaluation et en faire une partie intégrante de la gestion du programme	EN COURS La mise au point de principes directeurs et de supports de formation en matière d'autoévaluation a été reportée, mais figure toujours dans le programme de travail à long terme.	EN COURS La mise au point de principes directeurs et de supports de formation en matière d'autoévaluation est en cours et devrait s'achever d'ici la fin de 2013. Les rapports descriptifs finals des projets extrabudgétaires seront basés sur les exercices d'autoévaluation obligatoires à chacune des périodes du 37 C/5.	PRINTEMPS 2014

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(r) Réviser la politique d'évaluation pour que l'établissement de rapports de fin d'autoévaluation soit obligatoire pour tous les projets extrabudgétaires	<p>EN COURS</p> <p>Une politique révisée en matière d'évaluation sera présentée en 2014 pour tenir compte du cycle de huit ans du C/4.</p>	<p>EN COURS</p> <p>La politique d'évaluation révisée de l'UNESCO imposera d'établir les rapports descriptifs finals des projets extrabudgétaires sur la base des exercices d'autoévaluation obligatoires. Elle sera présentée au Conseil exécutif à sa session de printemps en 2014.</p> <p>La note d'orientation sur l'évaluation des activités extrabudgétaires de l'UNESCO a déjà été révisée en conséquence.</p>	194^e SESSION DU CONSEIL
3. Orientation stratégique 3 : Renforcer la participation au système des Nations Unies			
(a) Renforcer davantage la participation aux processus conjoints de planification et de mise en œuvre des Nations Unies et, notamment, harmoniser les pratiques de gestion	<p>EN COURS</p> <p>L'UNESCO prend une part active à l'ensemble des principaux mécanismes de coordination des Nations Unies pour la planification conjointe, notamment aux niveaux mondial/interinstitutions et régional, ainsi qu'au niveau des pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au niveau mondial, la Directrice générale participe régulièrement aux réunions du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et du Groupe consultatif du GNUM au niveau des chefs de secrétariat. Elle a en outre été chargée par le Secrétaire général de l'ONU d'entreprendre, en collaboration avec le Directeur exécutif de l'UNFPA, l'examen des activités et des pratiques du CCS d'ici à la mi-2013. • L'UNESCO assure actuellement la Vice-Présidence du GNUM après avoir présidé le Groupe consultatif du GNUM au niveau des SSG/ADG. Dans le cadre de ces fonctions, l'UNESCO supervise actuellement l'examen 	<p>EN COURS</p> <p>L'UNESCO continue de participer activement aux mécanismes de coordination du système des Nations Unies aux niveaux mondial/interinstitutions, notamment le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) et ses trois piliers : le Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP) et le Comité de haut niveau sur la gestion et (HLCM) ainsi que le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) (voir le document 191 EX/16 Partie I pour plus de détails sur l'engagement de l'UNESCO).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sous la présidence de l'UNESCO, un examen interinstitutions du GNUM a été réalisé concernant le financement futur du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Cet examen, dont les recommandations font à présent l'objet d'un large débat, sert de référence à l'Examen quadriennal complet, et vise à garantir un financement juste et prévisible de cet élément 	EN COURS 37 C/5

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	<p>interinstitutions des modes de financement existants pour appuyer le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, comme demandé par l'ECOSOC, ainsi que du Guichet de financement élargi du F-OMD.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'UNESCO copréside également le groupe de travail interinstitutions sur les opérations de gestion et de financement conjointes, chargé entre autres de conduire l'harmonisation des pratiques de gestion au sein du système des Nations Unies. • L'UNESCO continue à diriger, aux côtés de l'UIT, la Commission « Le large bande au service du développement numérique » et de présider en alternance le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information. L'Organisation a joué un rôle moteur dans la réalisation de 6 des 18 objectifs thématiques, dont l'apprentissage en ligne, les TIC pour les sciences, la liberté d'expression et la dimension éthique de la société de l'information. • Au niveau régional, l'UNESCO continue à prendre part aux travaux des équipes régionales du GNUM, y compris des groupes de soutien par les pairs. La participation en personne de représentants de l'UNESCO aux réunions face-à-face s'est parfois heurtée aux restrictions budgétaires. • L'UNESCO continue, dans le cadre du 36 C/5, de réserver 2 % des crédits alloués aux activités de chaque grand programme pour soutenir la participation de l'Organisation aux BCP/PNUAD et exercices équivalents, et elle 	<p>essentiel de l'action commune des Nations Unies au niveau des régions et des pays. Les recommandations découlant de cet examen seront présentées par la Présidente du GNUM au CCS et par le Secrétaire général de l'ONU à l'ECOSOC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En janvier 2013, l'UNESCO a présidé et accueilli la réunion du Comité directeur du « Guichet de financement élargi » pour l'initiative Unis dans l'action, qui a été le principal mécanisme de financement commun d'appui au Fonds unique au niveau des pays. Après une évaluation favorable, on compte que ce mode de financement pourra être poursuivi dans les années à venir ; l'UNESCO est l'un des chefs de file d'une réflexion menée à l'échelle du système sur la façon dont ce fonds de soutien pourrait être plus efficacement doté par les donateurs à l'avenir. • L'UNESCO a activement contribué à l'élaboration de la résolution relative à l'Examen quadriennal complet, qui constitue un cadre important pour les activités opérationnelles communes des Nations Unies des années à venir. Il convient de souligner en particulier que la résolution relative à l'Examen quadriennal complet contient pour la première fois une section consacrée à l'initiative « Unis dans l'action », qui recense les résultats obtenus et les expériences accumulées à ce jour en matière d'amélioration de la cohérence, de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience du système des Nations Unies pour le développement dans les huit pays pilotes initiaux de mise en pratique de cette initiative. 	

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	décentralise des fonds au terme d'une procédure d'examen des demandes soumises par les bureaux hors Siège. Les demandes de financement sont examinées par BSP, en coordination avec l'allocation de fonds de renforcement de BFC.	La résolution prie ensuite le système des Nations Unies pour le développement de formuler des « instructions standard » pour les pays qui décident de mettre en œuvre l'initiative « Unis dans l'action ». En tant que membre d'un groupe de haut niveau du GNUD, l'UNESCO est pleinement associée à l'élaboration de ces outils et codirige les travaux dans le domaine de l'harmonisation des modes de fonctionnement.	
(b) Faire rapport sur la participation de l'UNESCO aux mécanismes de coordination des Nations Unies et à la collaboration interinstitutionnelle	<p>EN COURS</p> <p>L'UNESCO s'est vu confier le rôle de chef de file en ce qui concerne un certain nombre de mécanismes et d'opérations de coordination interinstitutions à l'échelon mondial, comme (i) l'initiative pour l'éducation du Secrétaire général de l'ONU ; (ii) la mise en œuvre des recommandations relatives à la science formulées par le Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale du Secrétaire général de l'ONU ; (iii) la Vice-Présidence du Groupe des Nations Unies pour le développement ; (iv) la coprésidence de deux groupes de travail du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) chargés de l'évaluation des activités normatives et de l'élaboration de normes d'évaluation révisées ; (v) la coprésidence du groupe de travail interinstitutions sur les opérations commerciales et de financement conjointes ; (vi) la qualité de membre du Conseil d'administration de l'École des cadres du système des Nations Unies par désignation du Secrétaire général de l'ONU.</p> <p>À l'échelon des pays, l'UNESCO assure fréquemment la direction des groupes sur</p>	<p>EN COURS</p> <p>L'UNESCO assume des fonctions de coordination et/ou de leadership dans plusieurs initiatives sectorielles à l'échelle du système des Nations Unies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO accueillera le secrétariat de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI) du Secrétaire général de l'ONU, dont la Directrice générale a été désignée Secrétaire exécutive du Comité directeur. L'UNESCO a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de cette initiative qui s'est fixé trois grandes priorités : la scolarisation de chaque enfant, l'amélioration de la qualité et l'éducation à la citoyenneté. L'Organisation s'emploie à présent à travailler avec les « pays champions » et d'autres acteurs du système des Nations Unies afin d'identifier des actions ciblées visant à répondre aux priorités du GEFI. • En 2011 l'UNESCO a été officiellement chargée par ONU-Eau de diriger les préparatifs de l'Année internationale de la 	EN COURS 37 C/5

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	l'éducation et la communication des équipes de pays des Nations Unies.	<p>coopération dans le domaine de l'eau et de la Journée mondiale de l'eau en 2013. En février 2013, la Directrice générale a lancé l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau des Nations Unies en présence du Président d'ONU-Eau et d'autres personnalités de haut niveau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant l'établissement du Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général de l'ONU (pour lequel il a été demandé à l'UNESCO de jouer un rôle moteur, notamment en assurant son secrétariat), la Directrice générale a lancé de vastes consultations avec les responsables d'autres organisations du système des Nations Unies et des institutions scientifiques. Ces consultations ont été menées sur la base d'une proposition globale élaborée par la Directrice générale incluant le mandat du Conseil et une liste d'experts de haut niveau spécialistes d'un large éventail représentatif de questions relatives au rôle des sciences au service du développement durable, qui seraient susceptibles de siéger au Conseil. Les résultats de ces consultations seront présentés par la Directrice générale au Secrétaire général de l'ONU. • Sur la base des projets du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD (MDG-F), l'UNESCO a proposé au GNUD la création d'une Équipe de travail interinstitutions sur la culture et le développement, en vue de renforcer encore l'inscription de composantes culturelles dans les programmes de développement, notamment le BCP/PNUAD au niveau des 	

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
		<p>pays. Le GNUM a approuvé la création de l'Équipe de travail, qui a commencé son activité en décembre 2012 sous la présidence de l'ADG/CLT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'une initiative interinstitutions, l'UNESCO a soutenu le lancement d'un plan commun pour la sécurité des journalistes dans cinq pays initiaux : Soudan du Sud, Iraq, Népal, Pakistan et un pays d'Amérique latine qui n'a pas encore été désigné. <p>Aux niveaux régional et national, l'UNESCO continue de renforcer sa participation aux équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) et aux équipes de pays des Nations Unies (un rapport détaillé de ces activités figure dans le document 191 EX/4 Add.).</p>	
(c) Définir avec précision le rôle des bureaux de liaison	ACHEVÉE	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(d) Mettre en place un mécanisme de communication pour fournir aux États membres des informations sur l'activité des Bureaux de liaison de New York et Genève	EN COURS Les États membres seront régulièrement tenus informés de l'activité des bureaux de liaison dans les rapports écrits et oraux de la Directrice générale.	ACHÈVEMENT PROPOSÉ² Les États membres seront régulièrement tenus informés de l'activité des bureaux de liaison dans les rapports écrits et oraux de la Directrice générale.	ACHÈVEMENT PROPOSÉ
(e) Mettre en œuvre des politiques de mobilité géographique et interinstitutionnelle	EN COURS Une politique de mobilité actualisée est en cours d'élaboration et prévoit la création d'un Comité	EN COURS Une politique de mobilité géographique actualisée a été élaborée en vue de faciliter et	PRINTEMPS 2014

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
ainsi qu'une nouvelle politique en matière de gestion des ressources humaines	<p>d'examen de la mobilité (calendrier : premier trimestre de 2013). Entre-temps, les décisions en la matière ont été prises au cas par cas, selon les besoins, en faisant correspondre les fonctions avec les compétences des membres du personnel.</p> <p>Au 30 juin 2012, le ratio hors Siège/Siège des postes relevant du Programme ordinaire était de 36/64, c'est-à-dire identique à son niveau de référence dans le 36 C/5. La proposition de supprimer 37 postes du Programme ordinaire au Siège, formulée lors de l'examen des postes vacants en juin 2012, améliorerait d'un point le ratio hors Siège/Siège, pour atteindre 37/63 comparé à l'objectif de 40/60.</p> <p>La politique de mobilité se poursuit, notamment pour soutenir la réforme du dispositif hors Siège en Afrique. Au total, 49 mouvements ont été recensés entre juin 2011 et juin 2012 (11 depuis le Siège, 23 d'un bureau hors Siège à un autre et 15 d'un bureau hors Siège vers le Siège).</p>	<p>rationaliser la mobilité géographique. Des consultations internes sont en cours (calendrier : deuxième trimestre de 2013).</p> <p>La politique de mobilité se poursuit, notamment pour soutenir la réforme du dispositif hors Siège en Afrique. Au total, 30 mouvements ont été recensés en 2012 (11 depuis le Siège, 15 d'un bureau hors Siège à un autre et 4 d'un bureau hors Siège vers le Siège).</p>	
(f) Dresser la liste des compétences requises pour les postes de coordonnateurs résidents des Nations Unies	<p>EN COURS</p> <p>L'UNESCO continue à participer pleinement aux travaux du groupe de travail interinstitutions sur le réseau de coordonnateurs résidents, chargé de définir les profils de compétences et de capacités des coordonnateurs résidents.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ</p> <p>La liste des compétences a été dressée dans le cadre du groupe de travail interinstitutions sur le réseau de coordonnateurs résidents.</p>	ACHÈVEMENT PROPOSÉ
(g) Améliorer la coordination au Siège	<p>EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ²</p> <p>BSP s'emploie à coordonner la participation au système des Nations Unies et la coopération avec celui-ci.</p>	ACHÈVEMENT PROPOSÉ

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(h) Proposer des possibilités de formation aux membres du personnel de l'UNESCO afin qu'ils puissent rejoindre le corps des coordonnateurs résidents et des représentants résidents des Nations Unies	<p>EN COURS</p> <p>HRM soutient la participation des membres du personnel aux formations pertinentes organisées par l'École des cadres du système des Nations Unies à Turin, concernant par exemple les compétences de direction des hauts responsables du système des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies. Cependant, en raison de la situation financière de l'Organisation, on n'a pas alloué de fonds à la formation au sein de l'UNESCO en 2012-2013.</p> <p>L'UNESCO contribue également à mettre au point deux formations spécifiques dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action : la première, intitulée STEPS (Skills and Tools for Effective Program Support), vise à améliorer les compétences et les instruments en vue d'appuyer efficacement le programme, et la seconde, intitulée OMS (Operations Management Skills), vise à améliorer les compétences en gestion opérationnelle). Ces deux formations s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies sur le terrain.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ²</p> <p>HRM soutient la participation des membres du personnel aux formations pertinentes organisées par l'École des cadres du système des Nations Unies à Turin, concernant par exemple les compétences de direction des hauts responsables du système des Nations Unies et des équipes de pays des Nations Unies.</p> <p>Des possibilités de formation existent et la participation est encouragée, mais les financements sont limités.</p>	ACHÈVEMENT PROPOSÉ
4. Orientation stratégique 4 : Renforcer la gouvernance			
(a) Établir un cadre d'obligation redditionnelle pour les relations entre les organes directeurs et le Secrétariat	<p>EN COURS</p> <p>La Directrice générale soumet au Conseil exécutif, à sa 190^e session, un rapport sur ce sujet.</p> <p>Une étude en cours (voir le point 34 sur la feuille de route) analyse les pratiques de plusieurs organismes intergouvernementaux et identifie les aspects qui nuisent à l'efficacité.</p>	<p>EN COURS</p> <p>La Directrice générale a soumis au Conseil exécutif à sa 190^e session un rapport à ce sujet (190 EX/INF.12, annexe II).</p> <p>Voir également les points 2 (b) et (c), 4 (a), (t), (y) et (z) et 5 (c) relatifs aux cadres d'obligation redditionnelle, aux besoins en informations pour le contrôle de la gouvernance, à la transparence</p>	AUTOMNE 2013 192^e session du Conseil

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	<p>Les progrès accomplis en ce qui concerne les procédures formelles d'obligation redditionnelle découlent des divers efforts déployés pour améliorer la qualité des rapports EX/4 et C/3, de même que la réalisation d'autres axes stratégiques mentionnés dans l'Évaluation externe indépendante, tels que : (i) le perfectionnement de la RBM (voir 1) et de SISTER, rendu plus accessible aux États membres ; (ii) l'institution à titre expérimental du Groupe préparatoire ad hoc du Conseil exécutif contribuant à l'évaluation du travail du Secrétariat ; (iii) les mesures prises en vue d'éviter la répétition des débats ; (iv) la tenue régulière de réunions entre les chefs des trois organes directeurs (voir la décision 189 EX/11).</p> <p>Les progrès accomplis concernant les voies de dialogue semi-officielles découlent de : (i) l'augmentation du nombre de séances d'information et d'orientation destinées aux délégations permanentes sur des sujets spécifiques, entre les sessions du Conseil exécutif ; (ii) la réorganisation du site Web de l'UNESCO consacré aux États membres et aux commissions nationales.</p>	<p>de l'information et à la clarification des rôles, responsabilités et voies hiérarchiques. Suite au rapport du Corps commun d'inspection (CCI) recommandant que tous les organismes du système des Nations Unies se dotent de cadres d'obligation redditionnelle autonomes (réf. JIU/REP/2011/5), le Secrétariat de l'UNESCO présentera un cadre d'obligation redditionnelle consolidé au Conseil exécutif à sa 192^e session.</p>	
(b) Créer un mécanisme de suivi pilote pour identifier les obstacles et améliorer l'interaction entre les organes directeurs et le Secrétariat	<p>EN COURS</p> <p>Après avoir consulté les présidentes de la Conférence générale et du Conseil exécutif, la Directrice générale a proposé un mécanisme (189 EX/11) qui a été approuvé à la 189^e session du Conseil exécutif (décision 189 EX/11, paragraphe 8). Trois réunions se sont tenues dans le cadre des réunions régulières instaurées entre les chefs des trois organes de l'UNESCO.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ²</p> <p>Après avoir consulté les présidentes de la Conférence générale et du Conseil exécutif, la Directrice générale a proposé un mécanisme (189 EX/11) qui a été approuvé à la 189^e session du Conseil exécutif (décision 189 EX/11, paragraphe 8). Trois réunions se sont tenues dans le cadre des réunions régulières instaurées entre les chefs des trois organes de l'UNESCO. Elles donnent lieu à l'établissement préalable</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ</p>

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
		d'une liste de sujets à aborder et à la publication sur .int d'un compte rendu succinct.	
(c) Soumettre de nouvelles initiatives pertinentes aux organes directeurs, s'il y a lieu et dans le cadre de leurs prérogatives	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	EN COURS Voir le document 191 EX/16 Partie IV pour un examen des principes de gouvernance, dont une proposition d'évaluation externe.	EN COURS Calendrier à arrêter après la 191 ^e session du Conseil exécutif.
(d) Tirer davantage parti des réunions d'information	ACHEVÉE ET MESURE INTÉGRÉE AUX MÉTHODES DE TRAVAIL Depuis la 189 ^e session du Conseil exécutif, huit réunions d'information à l'intention des délégués permanents ont eu lieu. En outre, deux débats thématiques ont été organisés entre le Secrétariat et les délégués permanents auprès de l'UNESCO.	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(e) Convocation par le président d'une session extraordinaire d'une demi-journée, s'il y a lieu, pour permettre à la Directrice générale de consulter le Conseil exécutif en vertu de l'article 59 du Règlement intérieur	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	ACHÈVEMENT PROPOSÉ²	ACHÈVEMENT PROPOSÉ

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(f) Examen par la Conférence générale des projets de résolution sans débat général, à moins qu'un tel débat ne soit demandé	ACHEVÉE ET MESURE INTÉGRÉE AUX MÉTHODES DE TRAVAIL La même approche sera proposée pour la 37 ^e session de la Conférence générale, compte tenu de son succès à la 36 ^e session.	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(g) Présentation par la Directrice générale des décisions des organes directeurs des programmes internationaux et intergouvernementaux et des conventions de l'UNESCO ayant des incidences financières par rapport au C/5 dans un rapport unique	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	EN COURS Voir l'examen des propositions figurant dans le document 191 EX/16 Partie IV.	37^e session de la Conférence générale
(h) Regrouper la Commission administrative et la Commission du programme et des relations extérieures de la Conférence générale à titre expérimental	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	ACHÈVEMENT PROPOSÉ² Cela est pris en compte dans le cadre des propositions de la Directrice générale pour l'organisation des travaux de la 37 ^e session de la Conférence générale (191 EX/21 Partie II).	ACHÈVEMENT PROPOSÉ

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(i) Inscrire dans le Règlement intérieur de la Conférence générale la pratique actuelle des commissions de programme consistant à soumettre en plénière leurs projets de résolution portant amendements du C/4 et/ou du C/5	EN COURS Il est ressorti de l'examen préliminaire qu'il n'était pas nécessaire d'amender le Règlement intérieur pour appliquer cette recommandation. Le Règlement actuel permet de poursuivre la pratique courante, autrement dit les projets de résolution (DR) concernant un seul grand programme sont renvoyés devant la commission compétente tandis que les DR concernant plusieurs grands programmes sont examinés par la réunion conjointe des commissions (comme cela s'est passé lors des deux dernières sessions) en même temps que les DR portant sur le C/4.	ACHÈVEMENT PROPOSÉ²	ACHÈVEMENT PROPOSÉ
(j) Traduire sous la forme d'un critère de recevabilité la recommandation selon laquelle les projets de résolution ayant des incidences financières doivent préciser l'axe d'action au titre duquel les ressources seront allouées	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	ACHÈVEMENT PROPOSÉ² Ceci figure parmi les propositions de la Directrice générale pour l'organisation des travaux de la 37 ^e session de la Conférence générale (191 EX/21 Partie II).	ACHÈVEMENT PROPOSÉ

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(k) Organiser les sessions et établir des ordres du jour qui tiennent compte des impératifs liés à la gestion d'un cycle de programmation quadriennal	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	ACHÈVEMENT PROPOSÉ ² Voir 191 EX/21 Partie I.	ACHÈVEMENT PROPOSÉ
(l) Élaborer un programme biennal pour les débats en plénière du Conseil exécutif portant sur des questions thématiques	EN COURS La situation financière actuelle empêche pour le moment d'aller de l'avant en ce qui concerne cette recommandation, étant donné que l'ordre du jour des sessions du Conseil ainsi que le calendrier et le financement des débats thématiques sont en pleine transformation.	EN COURS Réflexion continue : tirer les leçons du passage au cycle de 4 ans.	EN COURS Calendrier à arrêter à la suite du débat sur le 37 C/4.
(m) Accroître le nombre de points examinés lors des réunions conjointes des Commissions PX et FA	ACHEVÉE ET MESURE INTÉGRÉE AUX MÉTHODES DE TRAVAIL	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(n) Proposition par la Directrice générale d'un cadre de contrôle de la qualité des documents du Conseil exécutif, afin de disposer de rapports concis, analytiques et pragmatiques	ACHEVÉE ET MESURE INTÉGRÉE AUX MÉTHODES DE TRAVAIL	ACHEVÉE	ACHEVÉE

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(o) Demander que tous les amendements de fond aux projets de décision soient soumis par écrit	ACHEVÉE ET MESURE INTÉGRÉE AUX MÉTHODES DE TRAVAIL	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(p) Veiller à ce que les projets de décision concernant le C/4 et le C/5 soient approuvés par les commissions respectives du Conseil exécutif avant d'être examinés par le groupe de rédaction	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION Les progrès en la matière dépendront des décisions d'organisation concernant le traitement des propositions préliminaires relatives au C/4 et au C/5 à la 190 ^e session du Conseil exécutif.	EN COURS Les progrès en la matière dépendront des décisions d'organisation concernant le traitement des propositions préliminaires relatives au C/4 et au C/5 à la 191 ^e session du Conseil exécutif. Reconduire un processus semblable à celui adopté pour la 190 ^e session.	37 C/4 et 37 C/5
(q) Adoption par le Conseil exécutif de critères analogues à ceux de la Conférence générale concernant les projets de décision visant à modifier le C/5	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	EN COURS Il est prévu d'instaurer à la 191 ^e session une nouvelle méthode de travail afin de tenir compte de cette recommandation.	192^e session du Conseil
(r) Suspendre les travaux du groupe d'experts pour les questions administratives et financières à partir de la 188 ^e session, pendant une période d'essai de deux ans	ACHEVÉE	ACHEVÉE	ACHEVÉE

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(s) Créer, à titre expérimental, un groupe ad hoc avec la participation renforcée de l'ensemble des États membres de l'UNESCO pour aider à la préparation des deux commissions plénières du Conseil exécutif à compter de sa 188 ^e session	ACHEVÉE ET MESURE INTÉGRÉE AUX MÉTHODES DE TRAVAIL	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(t) Soumission par la Directrice générale d'un rapport complet sur le cadre d'obligation redditionnelle du Secrétariat de l'UNESCO ainsi que sur ses mécanismes de suivi et d'évaluation	EN COURS L'UNESCO continue à renforcer son cadre d'obligation redditionnelle selon les bonnes pratiques établies, par la mise en place récente d'une politique anti-fraude ainsi que des rapports annuels et des attestations de responsables concernant le contrôle interne. Les initiatives en place comprennent une politique de communication d'informations financières et des améliorations de la gouvernance informatique, qui sont en cours. Ces mesures seront suivies d'un document global définissant le cadre d'obligation redditionnelle et ses composantes, y compris la gestion axée sur les résultats (ainsi que la budgétisation axée sur les résultats), la politique de contrôle interne de l'UNESCO, le Service d'évaluation et d'audit, le Bureau de l'éthique, le Comité de gestion des risques, le Comité consultatif de surveillance, ainsi que les règles, règlements et procédures requises de l'Organisation.	EN COURS Voir le point 4 (a) ci-dessus ainsi que le document 191 EX/22 (IOS : Rapport annuel 2012). Un cadre d'obligation redditionnelle consolidé sera soumis au Conseil exécutif à sa 192 ^e session.	AUTOMNE 2013 192^e session du Conseil

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(u) Mise en place par la Directrice générale d'une équipe pour la gestion du changement	ACHEVÉE ET MESURE INTÉGRÉE AUX MÉTHODES DE TRAVAIL	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(v) Mettre au point une évaluation plus complète du C/3	EN COURS Voir les progrès présentés sous le point 1 (i).	EN COURS Voir les progrès présentés sous le point 1 (i). Cet aspect est également traité dans le programme de travail d'IOS.	194^e session du Conseil
(w) Aider les États membres dans l'élaboration du rapport du Conseil exécutif à la Conférence générale sur la mise en œuvre du C/5	ACHEVÉE ET MESURE INTÉGRÉE AUX MÉTHODES DE TRAVAIL	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(x) Engager un processus de consultation plus inclusif	EN COURS Voir les progrès présentés sous le point 4 (a)	ACHÈVEMENT PROPOSÉ²	ACHÈVEMENT PROPOSÉ
(y) Discuter et convenir de l'information requise pour le contrôle de la gouvernance	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	EN COURS Voir les points 4(a), 4 (t) ainsi que le document 191 EX/16 Partie IV.	EN COURS Calendrier à arrêter.

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(z) Simplifier les informations destinées aux États membres et en améliorer la transparence	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	EN COURS	PROCESSUS EN COURS Aucun calendrier disponible.
(aa) Veiller à ce que les ressources extrabudgétaires soient soumises au même contrôle de la gouvernance que les ressources du Programme ordinaire	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	EN COURS IOS procède à un bilan de toutes les évaluations de projets extrabudgétaires et en tirera des conclusions systématiques.	EN COURS Calendrier à arrêter.
5. Orientation stratégique 5 : Élaborer une stratégie de partenariat			
(a) Élaborer un projet de cadre d'action pour les partenariats stratégiques	ACHEVÉE POUR LA 190^e SESSION Pour répondre à la demande du Conseil exécutif, un cadre directeur global pour les partenariats stratégiques sera présenté au Conseil à sa 190 ^e session (190 EX/22 Partie II). Il comprend une déclaration générale ainsi que des stratégies individuelles concernant la collaboration avec le secteur privé, les donateurs gouvernementaux bilatéraux, les groupes de médias, les ONG, les parlementaires, les écoles associées, les clubs UNESCO et les chaires UNESCO.	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(b) Dresser un bilan et procéder à une évaluation de la collaboration de l'UNESCO avec différentes	EN COURS Au cours de la période examinée, le reclassement de l'ensemble des ONG partenaires de l'UNESCO selon les deux nouvelles catégories de partenariat définies par	ACHÈVEMENT PROPOSÉ² Une révision de la base de données des ONG, fondations et institutions analogues (accessible en ligne en anglais et en français), ainsi qu'un exercice d'évaluation de la coopération actuelle	ACHÈVEMENT PROPOSÉ

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
catégories de partenaires	les nouvelles Directives (63 en association et 284 en consultation) – soumis au Conseil exécutif à sa 189 ^e session – a permis de procéder à une évaluation préliminaire de la situation de la coopération actuelle avec les ONG.	<p>avec les ONG, dont le lancement est prévu en 2013, permettra une estimation préliminaire. Elle sera complétée par une évaluation complète des partenariats qui sera effectuée au cours du prochain biennium et dont le résultat sera présenté à la 38^e session de la Conférence générale, conformément aux Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales (résolution 36 C/108).</p> <p>Les stratégies individuelles de collaboration avec les différentes catégories de partenaires qui ont été présentées au Conseil exécutif à sa 190^e session (190 EX/INF.7) comme une partie intégrante du cadre directeur pour les partenariats stratégiques (190 EX/21 Partie II) incluent un bilan des partenariats existant dans les différentes catégories, ainsi que des mécanismes d'évaluation et d'obligation redditionnelle.</p> <p>Une étude externe sur l'établissement et la gestion des partenariats à l'UNESCO a été réalisée en 2011. Elle comprenait une analyse des expériences et des bonnes pratiques de partenariat avec les différentes catégories de partenaires ainsi qu'un ensemble d'exemples représentatifs et d'études de cas, lesquels ont contribué à l'élaboration du cadre directeur pour les partenariats stratégiques (190 EX/21 Partie II) et des stratégies particulières pour la coopération (190 EX/INF.7).</p> <p>Voir aussi : 1 (o), 2 (q) et (r).</p>	

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(c) Inclure dans le cadre d'action des stratégies distinctes pour chaque catégorie de partenaires comprenant, entre autres, des critères objectifs de sélection, d'approbation et de reconduction des partenariats, des arrangements de financement et d'obligation redditionnelle, ainsi que des critères pour une évaluation périodique	ACHEVÉE POUR LA 190^e SESSION Les stratégies individuelles de collaboration avec les différentes catégories de partenaires, qui font partie intégrante du cadre directeur pour les partenariats stratégiques devant être présenté au Conseil exécutif à sa 190 ^e session (190 EX/21 Partie II), comprennent, entre autres, des critères objectifs de sélection, d'approbation et de reconduction des partenariats, des arrangements de financement et d'obligation redditionnelle, ainsi que des arrangements d'évaluation.	ACHEVÉE Pour donner suite à la décision 190 EX/21 (II), la Directrice générale a inclus dans la stratégie globale pour les partenariats, les ambassadeurs de bonne volonté, le réseau UNEVOC et les instituts de catégorie 2.	ACHEVÉE
(d) Revoir le mandat et les méthodes de travail du Comité sur les ONG	ACHEVÉE	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(e) Mettre en ligne les informations sur les partenaires et faire rapport tous les deux ans au Conseil exécutif sur le cadre d'action	EN COURS <u>Rapports biennaux sur le cadre d'action pour les partenariats</u> : le cadre d'action pour les partenariats stratégiques est soumis à l'approbation du Conseil exécutif à sa 190 ^e session (190 EX/21 Partie II). Par la suite, le Secrétariat fera rapport tous les deux ans au Conseil exécutif sur l'état de la stratégie globale en matière de partenariat. <u>Mise en ligne d'informations sur les partenaires</u> : dans le contexte du cadre d'action pour les	ACHÈVEMENT PROPOSÉ² Un point d'entrée unique pour les partenariats a été créé sur le site Internet de l'UNESCO : <u>NOUS REJOINDRE : Partenaires et donateurs</u> .	ACHÈVEMENT PROPOSÉ

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	<p>partenariats stratégiques, une approche plus rationnelle de l'organisation des ressources en ligne sur les partenariats est proposée.</p> <p>L'UNESCO offrira un point d'accès unique pour les partenariats sur son site Internet. De même, un site Intranet spécifique sera créé afin de fournir des informations, des outils et des documents d'orientation sur l'ensemble des catégories de partenaires.</p> <p>Concernant les ONG en particulier, un forum sur le site Web destiné aux États membres et à leurs commissions nationales (www.unesco.int) est spécialement consacré aux activités des ONG, à leurs publications et à toute autre information pertinente concernant les organisations partenaires.</p> <p>La base de données des ONG, fondations et institutions analogues en partenariat officiel avec l'UNESCO est accessible en ligne (en anglais et en français) par l'ensemble des États membres et par le grand public. Elle doit servir de plate-forme de référence et d'évaluation du partenariat UNESCO-ONG.</p> <p>L'évaluation et l'appréciation de l'impact de la coopération particulière entre l'UNESCO et les ONG partenaires au niveau de l'exécution du programme fait partie intégrante de l'approche de la RBM et de SISTER. Des informations sur les principaux aspects de la coopération avec les ONG et l'application du cadre d'action pour ce partenariat sont fournies au Conseil exécutif à chaque session par l'intermédiaire du Comité sur les partenaires non gouvernementaux.</p>		

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(f) En 2012-2013, fournir un aperçu de tous les réseaux et de toutes les initiatives prises pour renforcer la gestion des réseaux	EN COURS : AUCUNE MESURE À PRENDRE POUR CETTE SESSION	EN COURS	FIN 2013
(g) Inclure dans la nouvelle stratégie des ressources humaines les compétences requises pour interagir professionnellement avec les partenaires divers de l'UNESCO et assurer une gestion efficace des réseaux de l'UNESCO	ACHEVÉE Les arrangements devant être mis en place afin de garantir la gestion efficace et durable des partenariats de l'UNESCO, y compris certains réseaux, sont décrits dans la stratégie globale en matière de partenariat qui sera soumise au Conseil exécutif à sa 190 ^e session (190 EX/21 Partie II).	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(h) Souligner le rôle important des commissions nationales pour ce qui est d'assurer la liaison avec les partenaires nationaux et la société civile et veiller au respect de l'article VII de l'Acte constitutif	EN COURS Le rôle des commissions nationales dans la constitution et le maintien des partenariats, notamment à l'échelle des pays, a été mis en évidence dans la nouvelle stratégie de partenariat de l'UNESCO, qui sera examinée par le Conseil exécutif à sa 190 ^e session (190 EX/21 Partie II). S'agissant des ONG en particulier, les commissions nationales pour l'UNESCO et les délégations permanentes sont consultées au cours du processus d'admission des nouvelles ONG en tant que partenaires officielles de	ACHÈVEMENT PROPOSÉ² Le groupe de travail tripartite à participation non limitée chargé d'assurer le suivi de l'examen de la coopération du Secrétariat de l'UNESCO avec les commissions nationales a été créé pour mettre en œuvre les recommandations résultant de l'examen. Voir le document 191 EX/33.	ACHÈVEMENT PROPOSÉ

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
	l'UNESCO, notamment et obligatoirement si la demande concerne une ONG nationale ou régionale.		
(i) Consulter la société civile grâce à un questionnaire spécifique	<p>ACHEVÉE ET MESURE INTÉGRÉE AUX MÉTHODES DE TRAVAIL</p> <p>La contribution des ONG au cycle de programmation de l'Organisation est un pilier important des nouvelles directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales, qui précisent les procédures de consultation avec les ONG sur la Stratégie à moyen terme (C/4) et le Programme et budget (C/5) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ONG participent au processus de consultation en répondant aux questionnaires prévus à cet effet ; • une réunion d'information à l'intention des ONG est organisée afin de leur donner des indications sur le processus d'élaboration du C/4 et du C/5, notamment sur le processus de consultation ; <p>la Conférence internationale des ONG partenaires de l'UNESCO est ensuite invitée à transmettre collectivement au Directeur général les avis et suggestions des ONG sur le Projet de programme et de budget, y compris les orientations énoncées par le Conseil exécutif</p>	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(j) Élaborer un nouveau cadre statutaire de coopération	ACHEVÉE	ACHEVÉE	ACHEVÉE

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(k) Envisager d'ouvrir les organes directeurs à d'autres partenaires	ACHEVÉE	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(l) Évaluer la coopération avec les commissions nationales	ACHEVÉE	ACHEVÉE	ACHEVÉE
(m) Encourager les États membres à soutenir davantage les commissions nationales	<p>EN COURS</p> <p>Pour donner suite à l'étude d'IOS sur la coopération avec les commissions nationales, le Conseil exécutif est censé approuver, à sa 190^e session, le mandat et les attributions du groupe de travail tripartite, y compris ses méthodes de travail (190 EX/37). La constitution de ce groupe de travail, composé de représentants des commissions nationales, des délégations permanentes et du Secrétariat (Siège et hors Siège) a été entérinée par le Conseil à sa 189^e session. Les conclusions du groupe de travail seront présentées au Conseil exécutif à sa 191^e session et aux sessions suivantes.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ ²</p> <p>Suite à l'approbation par le Conseil exécutif de la mission et du mandat du groupe de travail tripartite à participation non limitée chargé d'assurer le suivi de l'examen de la coopération du Secrétariat de l'UNESCO avec les commissions nationales, les première et deuxième réunions du groupe de travail tripartite se sont tenues respectivement le 19 octobre 2012 et les 21 et 22 février 2013 au Siège de l'UNESCO. Dans le même temps, une discussion sur un forum électronique a été ouverte à l'ensemble des délégations permanentes et des commissions nationales afin de recueillir des idées et des propositions concrètes pour le suivi de l'examen effectué par IOS. À la demande du Conseil exécutif (décision 190 EX/37), le groupe de travail tripartite soumet son rapport et un plan d'action assortis d'un calendrier détaillé et précisant les responsabilités des différentes parties (gouvernements des États membres, commissions nationales et Secrétariat) pour la mise en œuvre des recommandations, en vue d'améliorer la coopération de l'UNESCO avec les commissions nationales.</p>	ACHÈVEMENT PROPOSÉ

	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (190 ^e SESSION)	ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE (191 ^e SESSION)	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE
(n) Intensifier les interactions avec les commissions nationales	<p>EN COURS</p> <p>Les cinq consultations régionales avec les États membres et les commissions nationales sur les documents 37 C/4 et 37 C/5 se déroulent en juillet et en septembre (Côte d'Ivoire, Viet Nam, Slovaquie, Uruguay et Oman) afin de recueillir les commentaires et les opinions concernant la future stratégie et les programmes prioritaires de l'UNESCO. Les comptes rendus de ces réunions sont soumis par la Directrice générale à l'examen du Conseil exécutif à sa 190^e session (190 EX/19 Partie I). Des réunions sont régulièrement organisées à l'occasion des sessions des organes directeurs afin de tenir les commissions nationales informées des questions qui les intéressent. La communication avec les commissions nationales a été accentuée et améliorée par le biais de nouveaux moyens de communication et outils d'information comme les lettres mensuelles aux commissions nationales et le forum en ligne sur la page d'accueil de www.unesco.int.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ²</p> <p>Des séminaires de formation destinés aux membres des commissions nationales ont été organisés en Afrique et en Asie centrale, en coopération avec les commissions nationales accueillant et finançant ces réunions (octobre 2012 à Bujumbura (Burundi) pour les NATCOM d'Afrique de l'Est ; novembre 2012 à Windhoek (Namibie) pour les NATCOM d'Afrique australe et une session de vidéoformation pour la Commission nationale d'El Salvador ; décembre 2012 à Bichkek, Kirghizistan pour les NATCOM d'Asie centrale). D'autres activités de formation sont programmées en 2013 aux niveaux régional et infrarégional, afin de renforcer les capacités de ce réseau (dans le Pacifique, dans les Caraïbes, dans les États arabes et en Europe). La communication avec les commissions nationales continue d'être renforcée par le biais des lettres mensuelles, de la publication en ligne des activités des commissions nationales, de débats en ligne et du développement des bases de données et des pages Web correspondantes de l'UNESCO.</p>	<p>ACHÈVEMENT PROPOSÉ</p>